

Rappel des bonnes pratiques et des consignes sanitaires

Les **mesures de précaution** recommandées par le Ministère de la Santé pour lutter contre la propagation du virus, se protéger et protéger les autres doivent être **strictement mises en œuvre** (gestes barrière – règles de distanciation sociale).

Nous avons tous collectivement un rôle essentiel à jouer et une forte responsabilité en la matière pour notre sécurité.

Ainsi, dans la période actuelle, les mesures essentielles à mettre en œuvre pour la protection de chacun sont **les gestes barrières**, largement évoqués depuis le début de l'épidémie :

- se laver les mains très régulièrement ;
- tousser ou éternuer dans son coude ;
- saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades ;
- utiliser des mouchoirs à usage unique

La principale mesure complémentaire de protection dans les locaux de travail est une mesure d'organisation des espaces de travail des services permettant la mise en œuvre de **la distanciation sociale** : l'organisation du travail quotidien dans les espaces doit impérativement permettre de maintenir une distance **minimale** de 1,5 m entre les postes de travail.

Ces distances doivent être maintenues lors des temps de pause et de repas.

Il convient également d'**aérer régulièrement l'espace de travail**.

En outre les **postes de travail partagés** (téléphones, postes utilisés pour la comptabilité, accueil...) doivent faire l'objet d'un nettoyage systématique après utilisation au moyen des lingettes désinfectantes transmises par la division BLI.

En l'état actuel des consignes sanitaires des autorités de santé publique, les masques ou autres équipements de protection respiratoire n'ont pas vocation, en principe, à être portés sur les lieux de travail quand les mesures barrières et la distanciation sociale sont appliquées.

Les masques sont classés en deux grandes catégories :

- les masques filtrants, actuellement réservés aux personnels soignants, dont le fonctionnement est basé sur l'épuration de l'air par un système de filtration adapté. La performance des demi-masques filtrants anti-aérosols est classée en 3 catégories, FFP1, FFP2 ou FFP3, cette dernière étant la plus performante ;
- les masques anti-projection « simples », de type « chirurgical », qui sont des masques destinés à éviter la projection de sécrétions des voies aériennes supérieures ou de salive pouvant contenir des agents infectieux transmissibles, lors de l'expiration du porteur du masque.

Le recours à un masque reste une mesure de prévention moins efficace que les mesures comportementales et organisationnelles précisées ci-dessus. Si l'efficacité théorique d'un masque testé en laboratoire peut s'avérer élevée, elle ne reflète pas pour autant l'efficacité en conditions réelles d'utilisation qui peut être réduite en raison de plusieurs paramètres. **Le port d'un masque complète donc les gestes barrières mais ne les remplace pas.**

Par ailleurs, l'efficacité du masque est également soumise à de bonnes conditions d'utilisation, il doit être bien ajusté au visage, correctement porté en respectant les consignes d'utilisation, et correctement manipulé, entreposé puis éliminé. Il convient notamment de veiller à éviter les gestes vers le visage que peut occasionner le port d'un masque.

Dans un contexte de tension des approvisionnements, la DDFiP de l'Isère a reçu une deuxième dotation limitée de masques anti-projection de type « chirurgical ».

Les **masques reçus** par la DDFiP sont destinés à être utilisés pour les missions nécessitant de recevoir du public, et notamment les trésoreries en charge de la délivrance des bons de secours aux usagers, ou bien encore la trésorerie hospitalière du CHU, qui doivent à cette occasion prendre toutes les mesures de précaution, dont le port d'un masque si nécessaire.

La dotation de masques se fera sur la base d'une dotation correspondant à 2 masques par jour et par agent présent dans les locaux de travail. Une notice d'utilisation sera fournie avec les masques et devra être communiquée aux agents concernés, permettant de garantir la bonne utilisation de ces masques.